

Bus Pyjama

Nous vous rappelons qu'un service de bus pyjama est à disposition des noctambules les vendredis et samedis soirs au départ de la gare d'Allaman en desservant les communes d'Aubonne, Montherod, Gimel, Saubraz, St-Oyens et Essertines. Une carte d'utilisateur au prix de Fr. 5.- pour pouvoir bénéficier du tarif préférentiel de Fr. 2.-/course peut être obtenue à l'administration communale. Plus d'information sur le site internet de la commune sous l'onglet *Avis à la population*.

Administration communale

L'administration communale sera fermée du
23 décembre 2014 à 12h00 au 2 janvier 2015

**Réouverture du guichet le
mardi 6 janvier 2015 à 08h00**

Sur rendez-vous, pour la bourse et le contrôle des habitants
pour les personnes qui auraient un empêchement à venir aux heures d'ouverture
021 828 35 12 ou controle.habitants@saint-oyens.ch

La Municipalité et l'administration communale vous souhaitent de belles fêtes
de Noël et une bonne année 2015



Municipalité de Saint-Oyens

Saint-Oyens, novembre 2014

AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Téléthon

Le samedi 6 décembre le corps des sapeurs-pompiers organise la traditionnelle journée en faveur de TELETHON en vous invitant à exprimer votre solidarité pour lutter contre les maladies génétiques rares. Rendez-vous dès 10h00 au local PCi (maison de commune). Vin chaud et raclette vous seront proposés.

Votre participation sous forme de don (par exemple pâtisseries maison) sera très appréciée. Nous vous remercions d'ores et déjà de venir nombreux apporter votre soutien.

Vente de sapins de Noël

La vente des sapins de Noël aura lieu au stand de tir de notre commune le samedi 6 décembre de 9h30 à 11h30. Vous aurez la possibilité de choisir votre sapin sur pied qui sera ensuite coupé par la personne responsable sur place. Prix Fr. 20.--/pièce.

Fête de Noël au temple

Une veillée à l'église de St-Oyens aura lieu le jeudi 18 décembre à 19h30 avec la participation du chœur mixte de St-Oyens ainsi que des enfants. Madame Sylvie Baudat Lauber, conteuse, agrémentera la soirée avec un conte. A l'issue de la cérémonie, la Société de Jeunesse servira le vin chaud devant l'église.

Passage du Père Noël

La tournée du Père Noël aura lieu samedi 13 décembre et il s'arrêtera dans notre village sur la place de l'Eglise à 9h30 pour distribuer un cornet de friandises aux enfants. Venez passer ce moment en sa compagnie en dégustant une boisson chaude.

Horaires de fin d'année de la déchèterie intercommunale de l'Alliez

Horaires inchangés, soit :

Samedi 20 décembre de 9h00 à 11h00 et samedi 27 décembre de 9h00 à 11h00 .

Feu de sapins

L'occasion vous est offerte de brûler vos sapins de Noël et passer un moment de convivialité autour du verre de l'amitié au stand de tir d'Essertines le vendredi **16 janvier 2015 dès 18h00**.

Bois de feu

Nous vous informons que vous avez la possibilité de commander du bois de feu provenant de nos forêts. Vous pouvez contacter M. Pascal Desarzens au 079 687 74 09 ou remplir le formulaire de commande qui se trouve sur le site de la commune www.st-oyens.ch, sous l'onglet *Avis à la population*.

Conseil Général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **mercredi 10 décembre 2014 à 20h00**.

Déneigement

Monsieur Jean-Daniel Haldi, entrepreneur, exécute le déneigement pour les Communes d'Essertines-sur-Rolle et de Saint-Oyens.

La commune de St-Oyens assure la praticabilité de nos routes **entre 06h00 et 22h00**. Les axes routiers principaux sont déneigés en priorité.

Le chemin de l'Epine desservant la déchèterie intercommunale sera ouvert à la circulation.

Nous rappelons que les automobilistes sont tenus d'équiper leur véhicule en conséquence et d'adapter leur vitesse aux conditions météorologiques. Selon l'art. 26.1 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas gêner ni mettre en danger autrui.

Les automobilistes ne doivent pas laisser leur véhicule sur des places de parc ou sur des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné. **La Commune ne peut être rendue responsable d'éventuels dégâts dus aux travaux de déneigement.**

Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits (art. 5, al. 2 du règlement d'application de la LRou).

Le déneigement des entrées des bâtiments incombe aux propriétaires. Il est interdit de jeter de la neige depuis les propriétés privées sur le domaine public.

Nous demandons également à chacune et chacun de prendre ses dispositions à l'avance afin d'éviter les désagréments habituels dus aux mauvaises conditions météorologiques.

La Municipalité remercie les usagers des routes et des trottoirs qui, par leur conduite responsable et leur compréhension, faciliteront la tâche du personnel de déneigement.

Auberge Communale

Le restaurant sera fermé du mardi 23 décembre 2014. Réouverture le mardi 30 décembre. Pour le repas du Réveillon, prendre contact avec Isabel et José au 021 828 28 00.

Le 1er janvier 2015, Isabel et José vous offrent l'apéritif entre 10h30 et 12h00.

Transports publics

Dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire le 15 décembre 2014, la ligne Gimmel - Rolle **sera desservie également le weekend!!** 6 courses aller-retour seront effectuées samedi et dimanche.

Le service de Publicar sera supprimé dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire.